

# LIVRE BLANC DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MARCHÉS DES CAPITAUX SUR LE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES EN MODE T+1 - AVIS 33-401 DES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES

**Référence** : Bulletin hebdomadaire : 2001-04-06, Vol. XXXII n° 14

Organisme constitué au mois d'août dernier par les intervenants du secteur canadien des services financiers, l'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC) a reçu le mandat de définir et d'évaluer les défis auxquels font face les marchés des capitaux canadiens pour ensuite recommander des moyens de relever ces défis et de tirer avantage des occasions qui se présentent. La tâche à laquelle l'ACMC doit s'atteler en priorité consiste à coordonner le processus qui permettra de réduire le délai de compensation et de règlement des opérations sur titres (c'est-à-dire l'échange de titres contre des fonds), suivant en cela la démarche entreprise aux États-Unis. Les secteurs des valeurs mobilières du Canada et des États-Unis envisagent de réduire à un jour le délai de règlement des opérations (T+1) d'ici le milieu de l'année 2004. Actuellement, le règlement se fait trois jours après l'opération (T+3).

Le comité de travail sur le traitement des opérations institutionnelles (le « comité de travail ») est l'un des groupes de travail créés par le conseil d'administration de l'ACMC dans le cadre du projet T+1. Il se compose de représentants de maisons de courtage, de gestionnaires de fonds, de gardiens de valeurs, d'associations du secteur, d'associations d'administrateurs de régimes de retraite et de fournisseurs de services (dont La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée – la CDS – et FundSERV Inc.). Le comité de travail a pour mandat de proposer des améliorations, qui demanderont le soutien de tous les intervenants du secteur, au traitement des opérations institutionnelles sur les marchés des capitaux du Canada, et de coordonner leur mise en œuvre. Il désire recueillir des observations sur les modifications nécessaires pour passer au mode T+1, notamment en ce qui concerne les communications entre les gestionnaires de fonds, les maisons de courtage, les gardiens de valeurs et la CDS. À cette fin, il vient de publier un *Livre blanc sur le traitement des opérations institutionnelles en mode T+1* qui décrit les différentes options de traitement direct qui s'offrent au Canada et propose un « nouveau modèle » de communication d'opérations institutionnelles en mode T+1. Le

traitement direct est l'exécution des activités qui précèdent le règlement et du processus de règlement lui-même au moyen de données saisies manuellement une seule fois dans un système automatisé<sup>1</sup>. Le livre blanc décrit le déroulement des processus du modèle de traitement direct proposé et indique les modifications que les gestionnaires de fonds, leurs fournisseurs, les maisons de courtage, les gardiens de valeurs et la CDS devront adopter.

L'annexe A reproduit le communiqué de l'ACMC annonçant la publication du livre blanc, que l'on peut se procurer (en français en version abrégée) sur le site Web de l'ACMC à l'adresse [www.ccma-acmc.ca](http://www.ccma-acmc.ca). Les intéressés sont priés de présenter leurs observations au comité de travail avant le 8 mai 2001. Le communiqué indique la marche à suivre.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sont en faveur du passage au mode T+1 et saluent les initiatives de l'ACMC à cet égard. Les participants des marchés sont invités à formuler des observations sur le livre blanc. Les ACVM aimeraient prendre connaissance des observations indiquant celui des modèles de traitement direct décrits dans le livre blanc qui serait le plus adéquat pour permettre à nos marchés des capitaux d'accroître leur efficacité et leur compétitivité à l'échelle internationale.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec les personnes suivantes :

Randee Pavalow  
Manager, Market Regulation  
Capital Markets  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Tél. : (416) 593-8257  
Télec. : (416) 593-8240  
Courriel : [rpavalow@osc.gov.on.ca](mailto:rpavalow@osc.gov.on.ca)

---

<sup>1</sup> Voir le rapport de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et du Committee on Payment and Settlement Systems (CPSS) des banques centrales du groupe des Dix, *Recommendations for Securities Settlement Systems – Report of the CPSS-IOSCO Joint Task Force on Securities Settlement Systems*, janvier 2001, p. 9. On peut se procurer le rapport (en anglais seulement) sur le site de la Banque des règlements internationaux ([www.bis.org](http://www.bis.org)) et sur celui de l'OICV ([www.iosco.org](http://www.iosco.org)).

Maxime Paré  
Senior Legal Counsel, Market Regulation  
Capital Markets  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Tél. : (416) 593-3650  
Télé. : (416) 593-8240  
Courriel : [mpare@osc.gov.on.ca](mailto:mpare@osc.gov.on.ca)

Jacinthe Bouffard  
Chef du Service des OAR et des fonds de travailleurs  
Direction de la conformité et de l'application  
Commission des valeurs mobilières du Québec  
Tél. : (514) 940-2199, poste 4331  
Télé. : (514) 873-4130  
Courriel : [jacinthe.bouffard@cvmq.com](mailto:jacinthe.bouffard@cvmq.com)

Laura J. Startup  
Senior Legal Counsel  
Policy and Legislation  
British Columbia Securities Commission  
Tél. : (604) 899-6748  
Télé. : (604) 899-6506  
Courriel : [lstartup@bcsc.bc.ca](mailto:lstartup@bcsc.bc.ca)

Eric Spink  
Vice Chair  
Alberta Securities Commission  
Tél. : (780) 422-1503  
Télé. : (780) 422-1030  
Courriel : [Eric.Spink@seccom.ab.ca](mailto:Eric.Spink@seccom.ab.ca)

Le 6 avril 2001

## Annexe A

### Communiqué de l'Association canadienne des marchés des capitaux

Pour diffusion immédiate  
Le 8 mars 2001

Le Canada propose des solutions pour accélérer le règlement des opérations boursières

---

**Toronto** – Les intervenants du secteur des valeurs mobilières du Canada travaillent de concert avec ceux du secteur américain pour réduire le délai de règlement des opérations de trois jours (T+3) à un jour (T+1), c'est-à-dire le lendemain de l'opération. Le *Livre blanc sur le traitement des opérations institutionnelles en mode T+1*, publié aujourd'hui par l'Association canadienne des marchés des capitaux, publication que vous pouvez vous procurer à l'adresse [www.ccma-acmc.ca](http://www.ccma-acmc.ca), décrit cinq solutions qui pourraient permettre de relever cet important défi et de préserver le caractère concurrentiel qu'ont les marchés des capitaux canadiens par rapport aux marchés américains. Le Livre blanc est publié pour solliciter les commentaires des intervenants du secteur, commentaires portant sur les autres solutions et sur les problèmes qui n'ont pas encore été réglés.

Afin de trouver des solutions, les experts du secteur ont d'abord déterminé les problèmes et les occasions d'amélioration reliés à l'étape qui suit le traitement des opérations institutionnelles. Encore aujourd'hui, cette étape exige une importante main-d'œuvre. Le groupe a ensuite élaboré une solution en tenant compte de ces facteurs. Le modèle, actuellement appelé « nouveau modèle », sert également de référence lorsque des solutions sont mesurées. Ces solutions proposent deux façons d'utiliser le modèle de la Global Straight-Through Processing Association et des modèles proposés par différents fournisseurs.

« Le nouveau modèle vise à résoudre les problèmes du marché canadien », souligne Allan Cooper, président de l'Association canadienne des marchés des capitaux. « Conçu au Canada, il est simple et représente un amalgame de processus séquentiels et de rapprochements qui fournissent une interface directe avec le système de règlement. »

Étant donné que le modèle a été conçu pour répondre aux besoins du marché canadien et pour pouvoir interopérer avec les autres modèles mis au point aux États-Unis, sera-t-il le modèle choisi? Le rapport contient la liste des « pour » et des « contre » que présentent les différentes solutions.

Le Livre blanc est le fruit d'un effort intensif au cours duquel les consultants d'IBM Global Services et de Katamax Solutions ont rencontré et interrogé 60 membres d'un groupe représentatif du secteur (parmi les courtiers canadiens, les sociétés d'investissement, les gestionnaires de fonds, les banques, les marchés boursiers, les organismes de compensation et de règlement et les organismes de réglementation) et révèle les données recueillies. Pour les intervenants, la prochaine étape du processus qui nous permettra d'accéder au mode T+1 consiste à discuter des avantages qu'offrent les différents modèles et à cerner des possibilités d'amélioration qui permettront de répondre aux besoins diversifiés des parties intéressées. L'ACMC désire recueillir des commentaires des intervenants du secteur, notamment de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite, de la Caisse centrale Desjardins, de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux, de la Centrale des caisses de crédit du Canada et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.

Vous pouvez aussi nous faire parvenir vos commentaires **avant le mardi 8 mai** à l'adresse suivante :

Gary Stephenson, président  
Groupe de travail sur le traitement des opérations institutionnelles  
Association canadienne des marchés des capitaux  
4<sup>e</sup> étage, 85, rue Richmond Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2C9  
Courriel : [info@ccma.acma.ca](mailto:info@ccma.acma.ca), téléc. : (416) 365-9025

Lorsqu'une solution aura été adoptée pour le mode T+1, nous nous pencherons sur les détails de la conception et de la mise en œuvre du processus proposé. Toutefois, la réussite du projet repose sur le respect de certaines conditions :

1. Une masse critique est nécessaire, car des gestionnaires de fonds, des courtiers et des gardiens utiliseront ce nouveau modèle pour leurs opérations canadiennes.

2. Un accès sécuritaire aux données essentielles sera requis, car les gestionnaires de fonds devront avoir accès à des détails précis et actualisés des comptes clients.
3. Des normes devront être établies, mises en œuvre et appliquées, notamment pour les données, les délais, les communications et les interfaces.

Organisme sans but lucratif constitué sous le régime de la loi fédérale, l'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC) a reçu le mandat de définir et d'évaluer les défis du secteur des valeurs mobilières, défis auxquels font face les marchés des capitaux, tant canadiens qu'internationaux. Par la suite, l'ACMC doit recommander des moyens de relever ces défis et de tirer avantage des occasions qui se présentent. La priorité immédiate de l'ACMC est des plus concrètes : coordonner le processus qui permettra de réduire de trois jours (T+3) à un jour après l'opération (T+1) le délai de règlement des opérations, suivant en cela la démarche entreprise aux États-Unis.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le mode T+1, faites parvenir vos nom, titre, adresse postale, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse de courriel à : [info@ccma-acmc.ca](mailto:info@ccma-acmc.ca)

Par ailleurs, pour obtenir de plus amples renseignements sur le projet T+1 ou sur l'Association canadienne des marchés des capitaux, veuillez communiquer avec :

Éric Pelletier  
Directeur, Communications  
Tél. : 1 (416) 365-8427  
Télec. : 1 (416) 365-0842  
Courriel : [epelletier@cds.ca](mailto:epelletier@cds.ca)